

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 juin 2017 à 20h

CONVOCAATION DU 21 juin 2017

---

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS-BERTRAND, Charles-André BOYER, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, Céline CAUDRON, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, Alain DAVAZE, ~~Françoise BANDIER~~, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusées : Madame Fabienne BUCHOUD, pouvoir à Madame Carole ROGER, Madame Séverine SOLLIER, pouvoir à Monsieur Philippe CHOQUET, Madame Françoise BANDIER.

Etait absent non excusé : Monsieur Alain DAVAZE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2017-06-26-01 RENOUVELLEMENT TEMPS PARTIEL D'UN AGENT COMMUNAL

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'agent employée en qualité d'ATSEM à l'école maternelle qui souhaite bénéficier de la prolongation de son temps partiel à 90% arrivant à son terme le 30 juin 2017 pour une durée d'un an.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la prolongation de la réduction du temps de travail à 90% de l'ATSEM de l'école maternelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.
- informe l'agent que toute demande de renouvellement devra être déposée deux mois avant la date d'effet,
- prend en compte la demande de surcotation pour ses droits à la retraite comme le permet la réglementation.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2017

2017-06-26-02 RYTHMES SCOLAIRES / TAP

Madame le Maire demande à Madame LEMARCHAND de bien vouloir présenter ce dossier.

Lors du conseil municipal du 14 juin 2017, ce dossier a été abordé et discuté. Suite à une rencontre avec Monsieur WINTER, directeur de l'école publique, un point a été fait. A ce jour, en l'absence de texte précis, il est difficile de prendre une décision. Par ailleurs, les parents ont besoin de connaître la position retenue pour la rentrée, afin de préparer leur planning et leur organisation.

Il serait opportun d'établir une consultation des familles afin de connaître leur avis. Enfin, dans un laps de temps très court, il paraît difficile de modifier l'organisation de l'ensemble du personnel communal concerné.

Considérant l'ensemble de ces paramètres, Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de garder l'organisation actuelle de la semaine scolaire à 4 jours ½ et de continuer l'activité des TAP, (Temps d'Activités Périscolaires), pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2017

### 2017-06-26-03 ADHESION DE LA COMMUNE DE CERANS-FOULLETOURTE A LA C CVS

Madame le Maire demande présente ce dossier.

Elle donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe en date du 30 mars 2017, validant l'entrée de la Commune de Cérans-Fouletourte au sein de son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ D'accepter l'adhésion de la Commune de Cérans-Fouletourte à la Communauté de Communes du Val de Sarthe au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- ✓ D'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'extension de son périmètre.
- ✓ De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2017

La séance est levée à 20H40